

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : LG1

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BAHHAR MENNANA

Date de naissance :

1969

Adresse :

06 623 26022 BESOCA

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Said RAMY
RHUMATOLOGUE
89, Rue Ouardaoui, Casablanca
Tél: 0522 26 68 78
INPE: 091118794

Date de consultation :

25/12/13

Nom et prénom du malade :

M. BAHHAR MENNANA

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

générale

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudicatif médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : RAM Le : 25/12/13

Signature de l'adhérent(e) :

BAHHAR MENNANA

VOLET ADHÉRENT

DOCTEUR SAÏD RAMY

Spécialiste

Diplômé de la faculté de Médecine de Clermont
Ferrand (France)
Ancien interne et assistant des Hôpitaux
de France

Enseignant à la haute Ecole
de Kinésithérapie (H.E.K)

Rhumatalogue

Maladie des Os, Articulations, Muscles et
Colon vertébrale
Radiologie Osseuse



الدكتور سعيد الرامي

الختصاصي

خريج كلية الطب بالجامعة نيراث فرنسا

طبيب ملهم سابق بستفيان فرنسا

أستاذ بالجامعة العليا

للتدريب الطبي

أمراض الروماتيزم

المهام الفيزيائية، المضادات

العمود الفقري و للرجل

الجسم بالأشعة

Casablanca, le 25/15/1993

1^{er} BAHNAR RONNAN A

149, W 14

596, 10 ART non : apnée et m

87,80 x 2

= 175,60 Ibuprofène 15 mg : apnée et m

2 min

au milieu du repas 20 min

144,50 x 2

= 289,00 588,20 : IgE 1 2 mps

2 min

19,5 x 4

= 78,00 une dose : 1 ap / min 4 ap / hr.

1138,60

PHARMACIE HACIENDA
Rue Omar Slaoui - Bâtiment Slaoui
ot el Kamal - Casablanca
Tél: 0522 26 68 75

Dr Said RAMY

RHUMATOLOGUE

89, Rue Omar Slaoui, Casablanca

Tel: 0522 26 68 78

INPH: 091118794

GSM : 0661 42 78 23

0522 26 68 78 39 نفق عمر السلاوي الطابق الثاني رقم 6 المركز التجاري ترقق الدار البيضاء - الهاتف :

39, Rue Omar Slaoui 2 ème étage N°6 Centre Commercial Taofik - Casablanca - Tél/Fax : 05 22 26 68 78

E-mail : saidram@hotmail.fr

